

Construction conversationnelle et construction de soi dans une réunion de travail. Le cas du conseil municipal.

1. Introduction

a) présentation du corpus

Le conseil municipal dont il est question dans cette étude a été enregistré le 19 décembre 2003 à Cugand (en Vendée), il a une durée de 2h30 et a été transcrit intégralement, pour une meilleure exploitation. La commune de Cugand étant petite, les conseillers se connaissent tous, ils entretiennent, à part la relation sociale imposée par le lieu de travail, une relation qu'on peut caractériser de familière.

Le conseil municipal peut se définir comme une réunion de travail ritualisée qui présente un contrat de communication¹ spécifique. Il s'agit d'une interaction étendue dans la mesure où elle fait intervenir un assez grand nombre de participants (23 participants dans ce cas). Se déroulant dans le cadre d'une institution, le conseil municipal (dorénavant CM) se caractérise par des règles de mise en discours qui sont à retrouver dans le discours lui-même. Par exemple, l'ouverture et la clôture de l'interaction incombent au maire :

M bien: / euh:: je crois que tout le monde est arrivé (.) pour cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année 2002 / 2

M (RACL) bien (...) alors on a prévu une petite bouteille un peu spéciale de l'autre coté là bas et puis:

¹ Par « contrat de communication » nous comprenons avec P. Charaudeau (1991) « l'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise tout acte de communication » et il s'instaure en fonction de la finalité, des statuts et des rôles des participants. Le contrat de communication du conseil municipal présente deux finalités actionnelles : l'**information** et la **prise de décision**. Le **contrat effectif** est un contrat de **délibération**, dans lequel sont enchâssés **trois** autres **sous-contrats** : un sous-contrat d'**information** (qui repose sur deux principes : un principe de *sérieux*, l'information doit être digne de foi, prouvée par des graphiques, des analyses et l'avis des spécialistes – qui, dans ce cas, sont les membres des différentes commissions spécialisées - et un principe de *rapide*, passage rapide en revue de tous les sujets, présentation de l'essentiel faute de temps et d'espace de parole ; c'est pour cela aussi qu'il existe un *ordre du jour*), un sous-contrat de **débat** (de discussion autour des problèmes) et un sous-contrat de **prise de décision** (de vote).

b) ce que se positionner veut dire

En me basant sur les fonctions du langage telles qu'elles ont été définies par Halliday², je pars du principe que toute prise de parole implique la transmission d'informations sur un univers de référence, et la construction de soi vise à positionner son auteur par rapport à ses partenaires. Les positions occupées ainsi par les interactants renvoient aux concepts de « *place* » et de « *rapport de places* ». Ces places s'assignent à travers le langage, toute activité langagière devenant ainsi un marqueur de place. La place renvoie aux notions de « *statut* » et de « *rôle* » et à la relation³ qui s'établit entre les interactants. Dans le CM la relation est, par définition, *hiérarchique* : le maire occupe une position haute et les conseillers une position basse et le langage est utilisé afin de souligner ces positions ou de les changer.

R. Vion nous propose une typologie de places. Ainsi, nous aurions des places « *institutionnelles* » qui se constituent à partir des statuts effectifs occupés par les interactants pendant l'interaction en cours ; des places « *modulaires* » qui marquent les genres subordonnés qui peuvent apparaître dans le cadre d'un genre dominant ; des places « *subjectives* » qui renvoient aux images des sujets mises en circulation dans le discours ; des places « *textuelles* » / « *discursives* » qui permettent aux sujets de gérer les diverses tâches cognitivo-discursives comme la narration, la description, l'argumentation ; des places « *énonciatives* » qui traitent de la présence du sujet dans son discours (prise en charge de l'énoncé, effacement du sujet, distanciation, etc.). Dans mon étude de DEA, j'ai proposé de parler aussi d'une place « *interactionnelle* », concept qui prend en compte l'aspect rituel de tout acte de communication et se base sur la notion de face et le souci des interactants de sauvegarder cette face (Goffman, 1987). Considérons un exemple :

² Selon Halliday (1978 :45-48), le langage aurait trois fonctions : la fonction **idéationnelle** (« *ideational function* ») qui repose sur la construction des concepts, la fonction **textuelle** (« *textual function* ») qui consiste dans la création du discours, la mise en mots et la fonction **interpersonnelle** (« *interpersonal function* ») qui réside dans la construction de la relation entre les sujets.

³ Selon Marc & Picard (2000 :37), les relations peuvent avoir une nature « *symétrique* », lorsque les partenaires se situent comme pairs ; il n'y a pas question de pouvoir, de soumission, l'échange est égalitaire ; « *complémentaire* » ou « *asymétrique* » lorsque les comportements sont articulés, un comportement autoritaire réclamant une attitude de soumission, etc. ; ou « *hiérarchique* » et dans ce cas nous avons à faire aux notions de « position haute » et de « position basse ». Ces positions peuvent résulter d'une différence de statut (patron / employé), d'une différence subjective (sentiment de supériorité / sentiment d'infériorité) ou langagière (dans ce cas, nous parlons en termes de dominant / dominé).

M peut-être que tout le monde connaît mal les locaux là bas=
 Ch1 =bah non / mais non / tout dépend des sections de maternelles qui seront / 'fin c'est
 l'équipe qui va décider mais: euh: l'éloignement: ↓ les classes qui se mélangent ↓ les
 grands:↓=

Nous avons à faire à un échange entre un maire et un conseiller, donc à un rapport de *places institutionnelles* hiérarchique. Le maire occupe une *place modulaire* de sujet informant, une *place discursive* de sujet argumentant, une *place subjective* de maire informé, une *place énonciative* duelle par la modalisation « peut-être » et une *place interactionnelle* menacée car il assigne en même temps aux conseillers une *place subjective* de conseillers non-informés. Il s'agit d'une place défavorable qui est « refusée » par les conseillers : « non / mais non / tout dépend de... ». La *place énonciative* lui sert à protéger sa *place interactionnelle*. La place renvoie ainsi à la question des « faces », car chacun doit reconnaître la face de l'autre et faire reconnaître sa propre face. Tout rapport est co-construit, car il a besoin, pour exister, de la reconnaissance de l'autre. On le voit bien avec cet exemple, la place se négocie, elle peut être entérinée ou refusée selon l'interlocuteur. Il s'agit donc d'un processus dynamique qui modifie en permanence les sujets impliqués.

2. Les interventions et l'attribution de places

Selon C. Kerbrat-Orecchioni (1998 :225), une intervention serait « *la contribution d'un locuteur particulier à un échange particulier. Chaque fois qu'il y a changement du locuteur, il y a (en principe toujours) changement d'intervention, sans que l'inverse soit vrai* ». L'intervention ne doit pas se confondre avec le tour de parole qui est une unité formelle de base et non pas hiérarchique et qui se caractérise, selon E. Roulet, « *par la seule durée de l'activité langagière continue d'un seul interlocuteur et qui peut être formé de deux interventions* » (1997 :101). L'intervention se définit donc par rapport à l'échange et elle n'a une valeur que par rapport à celui-ci. Ainsi, même si elle se présente comme la contribution d'un seul locuteur, elle s'avère être construite interactivement, être le résultat d'une interaction et d'une influence réciproque.

E. Roulet (1981 : 9) classe les interventions en fonction de leur rôle dans l'échange. Ainsi, il assigne aux interventions des fonctions qu'il appelle « *illocutoires* » et il en distingue trois types : « *initiative* », « *réactive-initiative* », « *réactive* ».

a) l'intervention « initiative » et l'attribution de places

Une **intervention initiative** d'échange ouvre l'échange et commande les autres interventions. Il nous semble à priori que le locuteur qui a l'initiative occuperait une *position haute*. Considérons un exemple :

M =oui / mais on l'a rattrapé: juste assez (...) (...) **troi- troisième point euh sur ces affaires financières c'est le versement de subventions aux associations extérieures à la commune**
(.) euh on est de plus en plus (.) sollicité / bon / peut-être un peu comme ↓ comme tous les particuliers / pour: verser des subventions euh: un peu: partout (.)

Le tour de parole du maire est constitué d'au moins deux interventions : une intervention réactive suivie par une intervention initiative qui marque un changement thématique. Par son acte, le maire s'assigne une *position haute* de meneur de l'interaction ou plutôt il agit en vertu de cette position qu'il occupe dans le cadre du CM. Il occupe ainsi une *place modulaire* de sujet informant car il entame une séquence informative, une *place textuelle* de sujet argumentant, une *place subjective* de maire informé, compétent. Son initiative est acceptée tacitement, les rapports de places sont ainsi entérinés. L'intervention initiative est donc bien le signe d'une *position haute*.

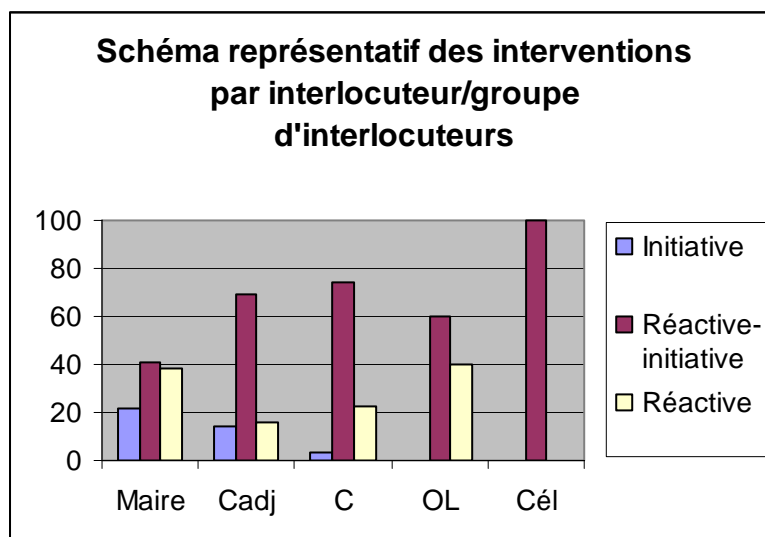
Considérons un deuxième exemple :

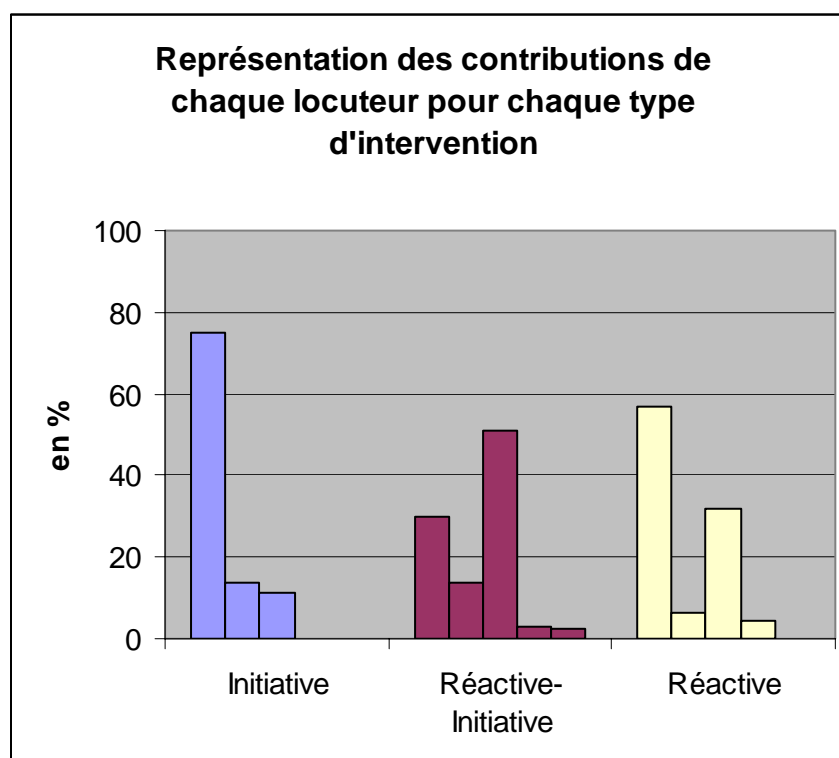
Cadj à titre d'indication comme on regardait ton plan=
M =oui=
Cadj =c'est une petite anecdote qu'on a regardée / qu'on a vue hier soir dans la Commission d'Urbanisme /

Nous retrouvons dans cet exemple une séquence narrative, donc le conseiller adjoint ouvre, par son intervention initiative, un *rapport textuel* narrateur / narrataire et « oblige » les autres interactants à participer à son histoire. Il s'assigne donc une *position haute* sur le plan conversationnel, car il mène le développement thématique d'autant plus que son initiative est acceptée par le maire, qui entérine de cette manière les rapports ouverts. Il demande le droit quand même de réaliser cette initiative, en la justifiant – « comme on regardait ton plan », donc il se positionne par rapport au maire, il reconnaît la hiérarchie et il appuie son intervention initiative sur les dires du maire pour la légitimer. La *place interactionnelle* qu'il est censé occuper est remise en question, car son initiative risque d'être repoussée et cet acte de

justification lui sert à la protéger. Ainsi, on peut se demander pourquoi la *place interactionnelle* du maire, au moment où il initie, n'est pas affectée, tandis que celle du conseiller adjoint est menacée ? Pour trouver la réponse à cette interrogation, considérons le tableau et les graphiques suivants qui nous offriront également une image d'ensemble sur le positionnement des sujets :

	<i>initiatives</i>	<i>réactives- initiatives</i>	<i>réactives</i>	<i>Nombre total d'interventions par locuteur</i>
Maire	45 – 75% -21,5%	84 – 30 %-40,5%	79 - 57%-38%	208-43,5%
Cadj	8 – 13,5%-14,5%	39 – 13,5%-69,5%	9 – 6,5%-16%	56-11,5%
Conseillers	7 – 11,5%-3,5%	143 - 51%-74%	44 – 32%-22,5%	194-40,5%
O.L.	0 – 0%-0%	9 – 3%-60%	6 – 4,5%-40%	15-3%
Cél	0 – 0%-0%	7 – 2,5%-100%	0 – 0%-0%	7-1,5%
nombre total d'interventions	60 – 100%-12,5%	282 – 100%-59%	138 - 100%-28,5%	480-100%





Le tableau et les deux graphiques ci-dessus indiquent les nombres et les pourcentages d'interventions par locuteur / groupe d'interlocuteurs. Ainsi, en ce qui concerne les **interventions initiatives**, nous pouvons remarquer que **le maire** en produit **75%** et **le conseiller adjoint** seulement **13,5%**. Ce résultat nous confirme que le maire est le meneur de l'interaction, qu'il est tenu d'ouvrir les nouvelles séquences, donc d'initier. Cela nous apporte aussi la réponse à la question initiale: la *place interactionnelle* du **maire** n'est pas menacée lorsqu'il effectue une intervention initiatrice, car elle s'inscrit dans une logique normée par le CC du CM, il n'enfreint aucune règle interactionnelle dans les conditions données ; sa *place subjective* de maire compétent et de bon meneur du conseil est renforcée et sa *place institutionnelle* est assumée entièrement, tandis que, dans le cas du **conseiller adjoint**, celui-ci n'est pas censé initier dans le cadre précis du CM, donc il abandonne sa *place interactionnelle* en faveur d'une *place subjective* de conseiller compétent.

Ainsi, l'assignation d'une *position haute* non-prévue dans le CC se traduit par une pénalisation au détriment d'une autre place, comme par exemple celle de la *place interactionnelle*. Ces exemples nous montrent que l'activité langagière des sujets leur servirait à transgresser le cadre des places imposées par l'emplacement social de l'interaction, mais que cette transgression pourrait être sanctionnée.

b) l'intervention « réactive-initiative » et l'attribution de places

Tout locuteur ayant adressé la parole à un interlocuteur devra donner à ce dernier le droit de rétablir l'équilibre interactionnel par une réponse, réponse qui pourra être alors ratifiée par le premier locuteur, donc **l'intervention réactive-initiative** a une double orientation : vers ce qui a été énoncé et vers ce qui le sera. Au niveau du positionnement, cela peut entraîner plusieurs conséquences :

❖ soit les **rappports de places** sont **entérinés** et même renforcés comme dans l'exemple suivant :

Cf6 [(TR) c'est vrai que ça paraît très logique qu'on le fasse maintenant / si on prend la Rue de la Fradé / aujourd'hui on a qu'une partie de réseau qui est effacée parce que:] bon / c'est l'assainissement du terrain et tout ça / c'est vrai que ça fait un peu de bricolage quand même (.) donc / si on peut avoir les fils en terre ça serait mieux=

En émettant cette intervention, la conseillère entérine les rapports proposés précédemment – « c'est vrai que ça paraît très logique qu'on le fasse maintenant », car elle marque un consensus au niveau du contenu et par-là même au niveau des places occupées par l'interlocuteur. La conseillère s'assigne une *place subjective* de sujet intéressé, impliqué, une *place textuelle* de sujet argumentant, une *place modulaire* de sujet débattant. Elle occupe aussi une *place énonciative*, car elle modalise son énoncé « c'est vrai que ça fait un peu de bricolage quand même » et une *place interactionnelle* marquée, car elle effectue une évaluation des dires précédents et montre son accord pour la décision à prendre.

❖ soit les **rappports précédents** sont **entérinés** et « **remplacés** » ensuite par d'autres :

Ch1 'fin tout à fait / mais [(TR) 'fin on peut pas dire aux gens non plus / donc vous sortez vos vos déchets tous à la même date du: d'un <.....>]=

Il s'agit d'une séquence de débat autour de la date de collecte des ordures ménagères. Le conseiller occupe une *place institutionnelle* assumée, une *place modulaire* de sujet débattant fortement marquée, une *place textuelle* de sujet argumentant, car toute réfutation implique une confrontation d'idées et une argumentation, une *place subjective* de conseiller préoccupé, impliqué et, enfin, une *place énonciative* de porte-parole, car il parle au nom des

membres de la commission, il dit ce que ceux-ci ne peuvent pas faire. Il s'oppose aux autres, mais sa *place interactionnelle* n'est pas menacée justement parce qu'il entérine les rapports proposés auparavant, donc il accorde du crédit à ses interlocuteurs. L'acceptation des autres rapports lui sert à mieux faire passer la proposition de ses propres places.

❖ soit l'interlocuteur **refuse** les **rapports proposés** :

Ch11 =à mon avis ce n'est pas prêt de se réaliser / euh: le terrain qui sera réservé / 'fin qui sera utilisé pour: le centre aéré par exemple pour: le portail <.....> c'est <.....> =

M =alors ça / ça sera jusqu'ici hein ↑=

Dans l'exemple ci-dessus, le conseiller refuse directement les rapports de places proposés – « à mon avis ce n'est pas prêt de se réaliser », car il marque son désaccord au niveau du contenu et par là-même au niveau du positionnement. Il occupe une *place interactionnelle* sensible, parce qu'il effectue une réfutation, une *place modulaire* de sujet débattant, une *place subjective* de conseiller préoccupé, une *place textuelle* de sujet argumentant.

Dans leur ensemble, les **interventions réactives-initiatives** marquent **une position duelle** : le sujet se rapporte aux places proposées et en crée d'autres, donc il est actif, en contribuant effectivement au déroulement du positionnement. Si nous regardons les mêmes graphiques, nous observons que, sur la totalité des interventions réactives-initiatives répertoriées dans notre corpus, **les conseillers** en détiennent un peu plus que la moitié – **51%**, donc ils sont ceux qui valident et transforment les rapports de places, leur rôle à ce niveau s'avérant être capital.

Une remarque sur le rôle général du **maire** s'impose : même si sur l'ensemble des interventions réactives-initiatives, il n'en produit que **30%**, sur la totalité de ses propres interventions, les interventions en question occupent un pourcentage de **40,5%**, donc il est sujet réactif-initiatif avant d'être sujet initiatif (seulement 21,5% de ses interventions sont initiatives). Cela voudrait donc dire que son rôle n'est pas statique, limité, il doit mener l'interaction, dessiner les grandes lignes des échanges et des places que les autres occuperont par la suite, mais il participe lui-aussi à la validation et à la construction ultérieure des rapports proposés par lui-même et par les autres sujets.

c) l'intervention « réactive » et l'attribution de places

L'intervention réactive a comme principale fonction de clore l'échange en cours. Des interventions réactives sont habituellement les évaluations. Comment influence cette clôture les rapports de places ?

M c'est: (.) c'est une précision: qui est intéressante à transmettre à l'ensemble du du Conseil Municipal parce que effectivement <pour qu'il y ait> cette information (.)&

Cf3 c'est mignon comme tout

M & très bien (.) merci Anne (.)

Le maire produit une intervention réactive par laquelle il valorise son interlocutrice, il confirme les places qu'elle s'est assigné précédemment de *conseiller compétent*, la *place modulaire* de sujet informant. L'évaluation marque l'autorité, le maire confirmant ainsi sa propre *position haute*. L'intervention réactive implique donc une prise en compte des rapports proposés par les interventions précédentes et une clôture de ces mêmes rapports. Les évaluations sont habituellement positives, car toute évaluation négative entraîne une réaction de la part de l'interlocuteur, donc il ne s'agirait plus d'une intervention réactive, mais réactive-initiative. Que se passe-t-il au niveau des places lorsque l'évaluation qui clôt l'échange est négative ?

M =alors j'ai confondu=

Cadj =bravo ça ↑

(RIRE GENERAL)

M j'ai vu une grue / je croyais que c'était pour le restaurant

(RIRE GENERAL)

Cadj ça va / je fais mon boulot (RIRE) (.) maintenant / bon / je vous confirme ce que je vous avais dit il y a un mois /

Dans l'exemple ci-dessus, le conseiller adjoint clôt un échange latéral de négociation sur l'orientation thématique de l'intervention par une évaluation, par une intervention réactive. Il se construit une *place subjective* de conseiller compétent et confirme des rapports qu'il a déjà essayé d'instaurer précédemment. Il occupe une *place interactionnelle* très sensible, car en se situant en tant que conseiller compétent, il positionne son interlocuteur – le maire - sur une place opposée mais il protège sa *place interactionnelle*, donc il préserve sa

face positive par le petit rire. Il occupe également une *place textuelle* de sujet argumentant, en émettant une conclusion.

La même question que dans le cas des interventions initiatives nous vient à l'esprit : pour quelle(s) raison(s) la *place interactionnelle* du maire n'est pas menacée tandis que celle du conseiller adjoint l'est ? Une première nous apparaît évidemment si nous consultons les mêmes graphiques : le **maire** effectue **57%** des **intervention réactives**, tandis que le **conseiller adjoint** en émet seulement **6,5%**, donc le maire fait ce qui lui est requis par le CC, mais pas le conseiller adjoint. Une deuxième raison serait le fait que le maire entérine des rapports de places valorisants (de conseiller compétent, maire satisfait, etc.), tandis que le conseiller adjoint arrive à faire passer un rapport défavorable (de maire incompetent) pour son « supérieur hiérarchique », donc il effectue un acte doublement menaçant : une fois en tant qu'interlocuteur, car assigner une place dévalorisante à quelqu'un constitue une menace pour la face des deux sujets impliqués, et ensuite en tant qu'interactant supposé occuper une position basse par rapport à celui à qu'il assigne la place défavorable.

Une place se définit toujours par rapport au rôle que le locuteur joue dans l'interaction en question et, qu'ils le veuillent ou non, les interactants sont contraints d'inscrire leur positionnement dans cette sphère d'action.

Dans le CM, les interventions réactives présentent une particularité. Elles marquent le plus souvent une conclusion sur le thème traité, une restructuration de l'information, ou apportent un complément d'information, etc. Les réponses qui normalement ont une valeur illocutoire réactive-initiative⁴ se transforment en interventions réactives à part entière et cela grâce aux termes du CC : une fois l'information émise, l'interlocuteur n'a pas à effectuer des actes rituels de clôture d'échange, etc. comme dans les exemples suivants :

M on voit qu'il y a toujours un certain nombre de permis de construire (..) bien / Michel=

M lotissement privé qui s'appelle la (...) Pièche / la Pièce des Rouches

Le maire s'alloue donc une *position haute*, car il intervient dans la présentation du conseiller et surtout une *place subjective* de maire informé fortement mise en relief. En même temps, il entérine les rapports ouverts par le conseiller spécialiste.

⁴ Cf. E. Roulet (1981 :9) : « dans la structure de l'échange, on distinguera [...] des fonctions illocutoires doubles, à la fois réactives et initiatives, comme la réponse/information ou la demande de confirmation/question »

L'intervention réactive, quelle que soit sa forme, est donc le signal d'une soumission, d'une acceptation d'une manière ou d'une autre des rapports précédents et, en même temps, d'une position haute, car il faut avoir une certaine autorité pour pouvoir avoir le « dernier mot ».

3. Conclusions

Si nous prenons en compte la valeur illocutoire des interventions, il nous semble que nous pourrions présenter leur action au niveau du positionnement de la manière suivante : **l'intervention initiative** « propose » des rapports de places, **l'intervention réactive-initiative** en « dispose » et **l'intervention réactive** les clôt. Tout échange impliquant une négociation, alors en même temps qu'ils négocient les échanges - leur forme et leur contenu - les interactants font de même pour les rapports de places. Ainsi, on peut dire que le positionnement est inhérent à toute activité de langage, il devient une « seconde nature » de l'activité conversationnelle.

Conventions de transcription et abréviations

M	Maire
Cél	secrétaire (Céline)
Cadj	conseiller adjoint
CG	Conseil Général
Cf1	conseiller femme
Ch1	conseiller homme
(Ch)	conseiller non identifié
()	intervenant non identifié
:	allongement d'un son
::	allongement du son plus important marqué par plusieurs fois deux points
=	enchaînement immédiat entre deux tours sans pause et sans chevauchement ou interruption par un autre interlocuteur
&	le même locuteur continue son tour de parole, même s'il y a eu un chevauchement au cours de ce même tour
\	interruption d'un énoncé par l'intervention d'un autre interlocuteur sans chevauchement
—	chevauchement
<u>M</u>	locuteur qui chevauche
-	mot interrompu brutalement par le locuteur
/	rupture dans l'énoncé sans qu'il y ait de pause réelle
(.)	pause d'une seconde
(..)	pause de deux secondes
(...)	pause de trois-quatre secondes
(...)(...)	pause jusqu'à huit secondes
(...)(...)(...)	pause supérieure à huit secondes
↑	intonation fortement montante
↓	intonation fortement descendante
signé	indique l'insistance ou l'emphase
[(TR) un deuxième exemplaire]	le segment encadré de cette manière est prononcé à un rythme très rapide

[(TL) ne pourront pas être accueillis]	le segment encadré de cette manière est prononcé à un rythme très lent
je vous confirme	la parole est produite sur un bruit de fond, tous les participants parlent en même temps
on en a parlé dans les médias	marque le dialogue privé ou une parole auto adressée
<.....>	séquence inaudible ou incompréhensible
<liage >	transcription incertaine
'	chute d'un son
(RIRE)	description du comportement verbal
(RACL)	raclement de la gorge
(TOC TOC)	description des bruits produits par les locuteurs
CC	contrat de communication
CM	conseil municipal

Bibliographie

- BANGE P., (1983), « Points de vue sur l'analyse conversationnelle », in *DRLAV, La communiversation*, n° 29, p. 1-27 ;
- BANGE P., (1992), « Analyse conversationnelle et théorie de l'action », Les Editions Didier, Paris ;
- BACHMANN Ch., LINDENFELD J., SIMONIN J., (1991), « Langage et communications sociales », Les Editions Didier, Paris ;
- BAUTIER E., (1995), « Pratiques langagières, pratiques sociales », L'Harmattan, Paris ;
- BAUTIER-CASTAING E., (1990), « Un aspect de la compétence du locuteur : la gestion de l'inégalité dans la communication entre adultes », in F. FRANÇOIS, *La communication inégale*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, p. 261-272;
- BLANCHET A., (1997), « Dire et faire dire », Armand Colin, Paris ;
- BOURDIEU P., (1982), « Ce que parler veut dire », Fayard, Paris ;
- BRONCKART J. P., (1996), « Activité langagière, textes et discours », Delachaux Niestlé, Neuchâtel;
- BROWN R., (1996), « The language of social relationship », in D. I. SLOBIN & al. (éd.), *Social interaction, social context and language*, Laurence Erlbaum Associates Publishers, Mahwah, New Jersey, p. 39-52;
- CAZALS-FERRE M. P., ROSSI P., (1998), « Eléments de psychologie sociale », Armand Colin, Paris ;
- CHABROL C., (1994), « Discours du travail social et pragmatique », PUF, Paris ;
- CHARAUDEAU P., (1991), « Contrats de communication et ritualisations des débats télévisés », in P. CHARAUDEAU (sous la direction), *La Télévision. Les débats culturels 'Apostrophes'*, Didier Erudition, Paris, p. 11-35 ;
- DIJK VAN TEUN A., (1997), « Discours as Interaction in Society », in DIJK VAN TEUN A. (éd.), *Discours as social Interaction*, vol. 2, Sage Publications, London, p. 1-38 ;
- FAIRCLOUGH N., (1989), « Language and power », Longman Group UK, Singapore ;
- FLAHAULT F., (1978), « La parole intermédiaire », Editions du Seuil, Paris ;
- GHIGLIONE R., (1983), « Système de communication-contrats de communication », in *Champs éducatifs*, n° 4, p. 11-25 ;
- GOFFMAN E., (1987), « Façons de parler », Les Editions de Minuit, Paris ;
- GOFFMAN E., (1988), « Les moments et leurs hommes », Editions du Seuil, Paris ;
- HALLIDAY M. K. A., (1978), « Language as social semiotic », Edward Arnold, London;
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1987), « La mise en places », in COSNIER J., C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Décrire la conversation*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, p. 319-352 ;
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1992), « Les interactions verbales », tome 2, Armand Colin, Paris;
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1998), « Les interactions verbales », tome 1, Armand Colin, Paris;
- LEVRAT J., (1999), « Dynamique de la rencontre », L'Harmattan, Paris ;
- LINTON R., (2002), « Concepts de statut et de rôle », in ANDRE LEVY, *Psychologie sociale*, tome 2, Dunod, Paris, p. 329-332 ;
- MARC E., PICARD D., (1989), « L'interaction sociale », PUF, Paris;
- MARC E., PICARD D., (2000), « Relations et communications interpersonnelles », Dunod, Paris;
- NUCHEZE DE V., COLLETTA J. M., (éd.) (2002), « Guide terminologique pour l'analyse des discours », Peter Lang S.A., Bern ;
- ROULET E., (1981), « Echanges, interventions et actes de langages dans la structure de la conversation », in *Etudes de linguistique appliquée*, n° 44, p. 7-40 ;

ROULET E., (1997), « L'analyse du dialogue comme forme et comme activité discursive », in D. LUZZATI & al. (éd.), *Le dialogique*, Peter Lang S.A., Bern, p. 97-121 ;

SCHIFFRIN D., (1994), « Approaches to discourse », Blackwell, Oxford, Cambridge ;

VION R., (1997), « La linguistique et le dialogue », in D. LUZZATI & al. (éd.), *Le dialogique*, Peter Lang S.A., Bern, p. 217-227 ;

VION R., (1999a), « Pour une approche relationnelle des interactions verbales et des discours », in *Langage et Société*, n° 87, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, p. 95-115 ;

VION R., (1999b), « Linguistique et communication verbale », in M. GILLY, J. P. ROUX, A. TROGNON (éd.), *Apprendre dans l'interaction*, Presses Universitaires de Nancy, p. 41-55 ;

VION R., (1999c), « De l'instabilité des positionnements énonciatifs dans le discours », in J. VERSCHUEREN (éd.), *Selected Papers from the 6th International Pragmatics Conference*, Antwerp, Belgium, p. 577-589 ;

VION R., (2000a), « La communication verbale », Hachette Livre, Paris ;

VION R., (2000b), « L'analyse pluridimensionnelle du discours », in A. C. BERTHOUD, L. MONDADA (éd.), *Modèles du discours en confrontation*, Peter Lang S.A., Bern, p. 151-165 ;

ZHENG LI-HUA, (1998), « Langage et interactions sociales », L'harmattan, Paris ;